



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/76

Approbation de la convention de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon – Service archéologique pour la réalisation d'une fouille à la SERL Vaise Industrie Nord à Lyon 9ème

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/76 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT
ENTRE L'INRAP ET LA VILLE DE LYON – SERVICE
ARCHEOLOGIQUE POUR LA REALISATION D'UNE
FOUILLE A LA SERL VAISE INDUSTRIE NORD A LYON
9EME (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Ville de Lyon, via son service archéologique (SAVL), s'est engagée dès 2015 aux côtés de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) - établissement public national à caractère administratif (EPA) de recherche placé sous la double tutelle des ministères chargés de la culture et de la recherche- dans une démarche de collaboration, dans l'objectif de s'associer dans l'exercice de leurs missions de service public, répondant en cela aux préconisations du ministère de la culture.

Ce rapprochement a donné lieu à la signature d'une convention-cadre soumise au Conseil municipal, signée le 3 février 2016. Ainsi que le prévoit la convention en son titre III, un avenant d'application annuel vient préciser les conditions de mise en œuvre des projets de collaboration scientifique entre les deux structures.

Au titre de cette collaboration, le SAVL et l'INRAP conviennent aussi, régulièrement, de se constituer en groupement conjoint afin de candidater pour la réalisation de fouilles archéologiques et de collaborer scientifiquement à la mise en œuvre de ces opérations.

C'est le cas pour la fouille prescrite par l'Etat (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, Service régional de l'Archéologie) sur le terrain de la ZAC Vaise Industrie Nord (terrain sud, phase 5), pour laquelle l'INRAP a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'Etat (arrêté de prescription n° 2019-1186 du 21/10/2019) concernant le projet d'aménagement porté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Il convient, au titre de cette opération conjointe avec l'INRAP, de formaliser une convention de groupement.

La recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de 41 135,00 €HT au titre de la tranche ferme (pour un montant total de recettes pour le groupement de 176 109,63 €HT, incluant le coût des moyens mécaniques nécessaires à l'opération), 11 792,00 € HT au titre de chacune des trois tranches optionnelles envisagées par la prescription de l'Etat (pour un montant total de recettes pour le groupement de 22 719,90 €HT).

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

DELIBERE

- 1- La convention de groupement relative à l'intervention de la Ville de Lyon - Service archéologique avec l'INRAP, dans le cadre de la réalisation de la fouille archéologique de la ZAC Vaise Industrie Nord (terrain sud, phase 5), à Lyon 9^e, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents afférents à cette opération de fouille.
- 3- La recette résultant de cette opération sera imputée dans opérations archéologiques, sur le programme FPREVSA, LC 99474.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT